

Barème Honoraires Transaction



Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Tranche de Prix de vente net vendeur	Honoraires TTC
De 0 à 50 000€	5000€
De 50 001€ à 100 000€	10 %
De 100 001€ à 150 000€	9 %
De 150 001€ à 200 000€	8 %
De 200 001€ à 250 000€	7 %
Supérieur à 300 000€	6 %

Les prix sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Barème Honoraires Location

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2023

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Dans la limite de 8% TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Dans la limite de 8% TTC du loyer annuel hors charges

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

BAREME honoraires de location bail commercial ou professionnel: 15% TTC du loyer annuel HT

Barème établi le 15 février 2024